



Message FRI 2025–2028

Évaluation de l'efficacité: principaux résultats pris en compte pour le message FRI 2025–2028

Table des matières

1	Monitoring	2
2	Évaluations.....	2
2.1	Formation.....	2
2.2	Hautes écoles	3
2.3	Encouragement de la recherche et de l'innovation.....	3
2.4	Domaine spatial	4

Conformément aux obligations constitutionnelles et légales ainsi qu'aux décisions du Conseil fédéral en la matière, le SEFRI réalise l'évaluation de l'efficacité afin d'atteindre au mieux les objectifs fixés, y compris en termes d'adéquation et d'efficience. L'évaluation de l'efficacité produit des connaissances utiles à la planification et aux décisions stratégiques.

Le monitoring de la mise en œuvre et l'évaluation de l'efficacité des mesures arrêtées font ainsi partie des tâches permanentes dans le domaine FRI. Ils livrent des données précieuses pour l'appréciation et le développement de la politique FRI.

Les principales évaluations de l'efficacité utilisées pour élaborer les mesures prévues dans le présent message pour la période 2025 à 2028 sont énumérées ci-après.

En premier lieu, les deux rapports de «monitoring systémique» sont présentés avec une courte description. Ils offrent une vue d'ensemble des domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

1 Monitoring

CSRE (2023). [Rapport sur l'éducation en Suisse 2023](#)

Le Rapport sur l'éducation en Suisse est un projet commun de la Confédération et des cantons. Il analyse les forces et les faiblesses du système éducatif suisse, de la préscolarisation jusqu'à la formation continue. Il permet à la Confédération et aux cantons d'utiliser au mieux les données statistiques et les connaissances scientifiques disponibles pour définir la politique de la formation.

SEFRI (2022). [Recherche et innovation en Suisse – rapport intermédiaire 2022](#)

Le rapport «Recherche et innovation en Suisse» (rapport R-I) rend compte des performances du système suisse de recherche et d'innovation (système de R-I) et contribue à une meilleure compréhension du paysage suisse de R-I. Ses conclusions servent de bases à l'élaboration des messages quadriennaux du Conseil fédéral relatifs à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (message FRI).

Paru pour la première fois en 2016, le rapport R-I a connu une deuxième édition en 2020. Un rapport intermédiaire 2022 a été publié fin 2022 dans une version nettement plus courte que les versions de 2016 et 2020. Cette version condensée ouvre la voie à une réflexion sur le concept même et le contenu des futurs rapports R-I, qui seront le cas échéant adaptés.

SEFRI (2022). [Rapport «Innovations dans le secteur privé en Suisse». Résultats de l'enquête sur l'innovation 2020 \(en allemand\)](#)

L'enquête sur l'innovation se base sur un sondage réalisé par le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF de Zurich. Il s'agit de la seule enquête en Suisse qui fournit, depuis le milieu des années 1990, des informations sur l'activité d'innovation des entreprises établies en Suisse. Sur mandat de l'OFS, l'enquête livre en outre des indicateurs sur la numérisation dans l'économie privée en Suisse.

2 Évaluations

2.1 Formation

(2022). [Évaluation du projet pilote viamia](#)

Afin de valoriser le potentiel de main-d'œuvre indigène, le projet pilote viamia a été introduit en 2021 dans onze cantons pour permettre aux personnes de 40 ans et plus d'effectuer gratuitement un bilan professionnel et de bénéficier de conseils concernant leur carrière. Une évaluation a permis de tirer des enseignements de cette phase pilote. Son objectif était d'évaluer les instruments et les formats proposés en termes de contenu, d'utilisation, de mise en œuvre, de satisfaction, d'impact et de besoins d'optimisation. Les cantons ont ensuite adapté

l'offre sur la base des résultats de cette évaluation. L'offre a été étendue à toute la Suisse en 2022 et est depuis disponible dans tous les cantons. La satisfaction des clients est très élevée.

(2023). [*Évaluation bourses d'études européennes*](#)

Les bourses allouées pour des formations postgrades au Collège d'Europe de Bruges / Natolin ainsi qu'à l'Institut universitaire européen de Florence constituent un instrument de promotion des talents et renforcent la relève scientifique ainsi que l'expertise spécialisée en Suisse dans le domaine des études européennes. Elles facilitent l'accès aux réseaux internationaux et contribuent ainsi aux relations entre la Suisse et l'UE. L'objectif de l'évaluation est d'étudier les effets des bourses tant au niveau individuel qu'institutionnel et d'identifier des possibilités de développement.

2.2 Hautes écoles

(2022). [*Évaluation des contributions liées à des projets 2017-2020*](#)

Depuis 2000, la Conférence suisse des hautes écoles procède à des évaluations de l'impact des moyens engagés après chaque période de subventionnement (conformément à la LEHE). Les évaluations standardisées de projets individuels sont analysées de manière sommative et des recommandations sont formulées.

(2022). [*Évaluation selon l'art. 69 LEHE*](#)

En vertu de l'art. 69 LEHE, le Conseil fédéral soumet tous les quatre ans à l'Assemblée fédérale un rapport portant sur l'utilisation des fonds publics, sur les effets du système de financement sur les budgets de la Confédération et des cantons et sur leurs hautes écoles, sur la compétitivité des hautes écoles ainsi que sur la capacité des diplômés à trouver un emploi et leur entrée en activité.

DEFR (2023). [*Évaluation intermédiaire du domaine des EPF au cours de la période de prestations 2021 à 2024*](#). Berne: DEFR.

Tous les quatre ans, à mi-parcours de la période de prestations, le domaine des EPF se soumet à une évaluation approfondie de ses activités par un comité international d'experts indépendants mandaté par le Conseil fédéral. Le Conseil des EPF élabore un [*rapport d'auto-évaluation*](#) et prend [*position sur le rapport d'évaluation du groupe d'experts*](#).

2.3 Encouragement de la recherche et de l'innovation

(2021). [*Évaluation des Académies suisses des sciences a+*](#) (en allemand)

L'évaluation des Académies suisses des sciences a+ comprend une analyse de gestion ainsi qu'un examen des chances et des risques que représenterait la mise en œuvre de nouvelles formes d'organisation par rapport à la situation actuelle. Il en ressort des recommandations pour le développement futur de l'organisation.

CSS (2022). [*Évaluation globale du FNS en tant qu'institution*](#) (en allemand)

L'évaluation globale du FNS réalisée par le Conseil suisse de la science (CSS) se concentre sur l'examen du portefeuille d'encouragement, de la fonction et de l'impact de la «politique d'encouragement» du FNS dans le système FRI suisse, ainsi que de ses principaux instruments d'encouragement et leur importance dans la perspective d'un développement futur.

(2022). [*Évaluation du réseau «Clinical Trial Unit» \(CTU\) et des plateformes de la «Swiss Clinical Trial Organisation» \(SCTO\)*](#) (en allemand)

La «Swiss Clinical Trial Organisation» (SCTO) est soutenue par la Confédération en vertu de l'art. 15 LERI. L'évaluation indépendante sert à examiner le fonctionnement et l'importance du réseau «Clinical Trial Unit» (CTU) et des plateformes SCTO. Les résultats de l'évaluation doivent contribuer à améliorer et à rendre plus efficace l'organisation des prestations de soutien en faveur des chercheurs cliniciens en Suisse.

(2023). [Évaluation du Centre suisse d'électronique et de microtechnique CSEM](#)

L'évaluation du Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM) porte sur l'importance de la recherche du CSEM et sur l'impact d'innovation de ce dernier sur l'écosystème de l'innovation en Suisse. Elle se concentre sur le positionnement et l'efficacité du CSEM dans le système d'innovation suisse ainsi que sur l'importance du CSEM dans le transfert de savoir et de technologie au niveau régional.

2.4 Domaine spatial

(2022). [Évaluation de la politique spatiale suisse de 2008](#)

La politique spatiale de la Suisse du 30 septembre 2008 a fait l'objet d'une évaluation externe visant à identifier des options d'action pour son développement et sa mise en œuvre. L'évaluation a servi de base à la Politique spatiale 2023, adoptée par le Conseil fédéral le 19 avril 2023.